

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 NOVEMBRE 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS:

MEMBRES FONDATEURS & ACTIFS

La Société des Gens de Lettres : Christophe HARDY

La Société des auteurs et compositeurs dramatiques : Véronique AUBERGEON

La Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique : Roger Pierre HERMONT

Le Syndicat national de l'édition : Axelle CHAMBOST

Radio France: Jean-Michel ORION

Le Syndicat national des auteurs et compositeurs : BESSORA

L'Union des photographes professionnels : Joelle MESTAS

MEMBRES ADMINISTRATEURS

Alliance France Design : Christophe LEMAIRE (titulaire)

Association des Traducteurs/Adaptateurs de l'Audiovisuel: Isabelle MILLER (suppléante)

Association des Traducteurs Littéraires de France : excusée, pouvoir à Christophe HARDY (SGDL)

CGT Spectacle : Pierre GARÇON (titulaire)

Chambre Syndicale de l'Edition Musicale : Sophie WALDTEUFEL (titulaire)

F3C-CFDT : Hélène COURTOIS (titulaire)

Fédération des professionnels de l'art contemporain (CIPAC) : Laurent JULIÉ (suppléant)

Guilde des auteurs réalisateurs de reportages et de documentaires : Jérôme SESQUIN (titulaire) Anne RICHARD (suppléante)

La Guilde Française des scénaristes : Sylvie BAILLY (titulaire)

for

Ligue des Auteurs Professionnels : Dominique LEPAPE (titulaire)

Scénaristes de cinéma associés : Anne-Louise TRIVIDIC (titulaire) Sabine LE STUM (suppléante)

Société des Gens de Lettres : Christophe HARDY (titulaire)

Société des réalisatrices et réalisateurs de films : Elisabeth JONNIAUX (titulaire)

Syndicat national de l'Edition : Axelle CHAMBOST (titulaire)

Syndicat national des auteurs et compositeurs : BESSORA (titulaire)

Union des Photographes Professionnels : Matthieu BAUDEAU (titulaire)

Union nationale des auteurs et compositeurs : Laurent JUILLET (titulaire)

Personnalités qualifiées : Angéla ALVES – Jacques FANSTEN

REPRESENTANTS DE L'ÉTAT

Ministère de la Culture : Fabrice BENKIMOUN,

URSSAF Caisse nationale: Boris MINOT

CNAM: Pascale DORISON-POUJOL

SECURITE SOCIALE DES ARTISTES AUTEURS :

Thierry DUMAS, Laëtitia HOFFNER-DEVILAINE, Arnaud CAMBOULIVES, Marie-Paule FOURNIER-GUILLOT

5

PREAMBULE

Le quorum (16 membres) étant atteint, le Président ouvre la séance à 15 heures 15.

Avant d'examiner l'ordre du jour, Roger Pierre HERMONT souhaite dire combien cette réunion le réjouit car elle marque la mise en place de la nouvelle configuration des instances de gouvernance du nouvel organisme de sécurité sociale des artistes-auteurs et marque ainsi l'achèvement d'un long processus de création.

Le Président adresse ses chaleureux remerciements aux membres de l'assemblée générale « ancienne formule » qui ont travaillé avec force et sagesse à l'élaboration des nouveaux statuts, travail complexe, prenant et avec des délais allongés du fait de la crise sanitaire.

Roger Pierre HERMONT tient à associer à ces remerciements l'administratrice provisoire Anne-Marie LE GUEVEL, les ministères de tutelle et leurs représentants pour leur soutien tout au long de cette opération de rapprochement de l'AGESSA et de la MDA. Enfin, il rend hommage à la direction de l'AGESSA pour le travail accompli et son implication sans faille tout au long de ce long et complexe processus.

Le Président termine ce propos liminaire en remerciant les membres du conseil d'administration pour leur engagement et souhaite une longue vie à la Sécurité sociale des artistes auteurs.

Roger Pierre HERMONT propose ensuite d'examiner l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. ELECTION DE LA PRESIDENTE OU DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE.

Avant de procéder au vote et afin de le sécuriser, le Président souhaite que les membres de l'assemblée valident le mode opératoire de l'élection qu'il leur propose soit un scrutin à deux tours à la majorité des membres présents :

- o Si un candidat obtient la majorité il est choisi comme Président(e)
- Si aucun candidat n'obtient la majorité, les deux candidats ayant le plus de voix sont présentés au second tour. Est choisie la personne qui obtient le plus de voix (majorité relative)



Le vote se fera à bulletin secret à l'aide d'une enveloppe. Chaque organisation sera appelée pour remettre son bulletin dans l'urne et signera la feuille d'émargement

Deux membres de l'assemblée (Joelle MESTAS et Isabelle MILLER) contrôleront le dépouillement et le résultat sera transcrit sur une feuille de dépouillement signé par Thierry DUMAS et les deux assesseures.

- o Traitement des ex aequo : tirage au sort après le 3^{ème} tour.
- Seront considérés comme nuls, les bulletins de vote raturés / plus d'un bulletin dans une enveloppe / absence de bulletin dans l'enveloppe/ bulletin blanc. Les votes nuls n'entreront pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés.
- a) Vote sur le mode opératoire proposé pour l'élection du Président ou de la Présidente de l'assemblée :

Ce mode opératoire est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

b) Candidatures et élection du Président ou de la Présidente

BESSORA, Présidente du SNAC présente sa candidature.

Nombre de votants : 22

Nombre de votes pour : 18

Nombre de votes nuls : 4

BESSORA est élue Présidente de l'assemblée générale à la majorité des membres présents ou représentés.

2 VOTE SUR LA CANDIDATURE DE LA MAISON DES ARTISTES EN QUALITE DE MEMBRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

Roger-Pierre HERMONT lit le courrier que lui a adressé le Président de la Maison des Artistes, Rémy ARON, demandant qu'on accorde à son association un siège à l'assemblée générale de la Sécurité sociale des artistes auteurs.

Après un tour de table, la Présidente propose de passer au vote qui a lieu à main levée.

Nombre de vote pour : 2

Nombre de vote contre : 15

m

Nombre d'abstention: 5

La candidature de la Maison des Artistes à l'assemblée générale est rejetée. Un courrier sera adressé à la Maison des Artistes l'informant de cette décision.

3 QUESTIONS DIVERSES.

Dans la continuité de l'observatoire prévue par le plan auteurs du ministère de la Culture, Dominique LEPAPE souhaite que cette assemblée réfléchisse à la mise en place d'un observatoire de la santé et du moral des artistes auteurs. BESSORA indique que cette question est tout à fait importante .et Matthieu BAUDEAU indique par ailleurs qu'elle figure à l'ordre du jour du prochain conseil prévu le 14/12/2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 16 heures 15.

La Présidente

BESSORA